

## Félicitations, vous avez été admis-e en formation d'ingénieur par la voie de l'apprentissage

Il est désormais nécessaire de **trouver une structure** dans laquelle effectuer votre apprentissage à compter du 21 octobre 2024.

Vous trouverez dans le dossier suivant plusieurs pièces qui vont vous permettre de démarrer vos recherches sans tarder, à savoir :

- La **plaquette sur la formation d'ingénieur** [disponible à ce lien](#).
- Le guide de l'apprenti (présenté page 2 de ce document)
- Une **cartographie des structures susceptibles d'accueillir un apprenti ENGEES**
- Une **liste de structures d'accueil / entreprises ayant déjà accueilli un apprenti ENGEES** : cette liste vous est transmise pour vous permettre de vous faire une idée de la diversité des structures susceptibles d'employer un apprenti ENGEES et non pour que vous écriviez systématiquement à tous ces employeurs
- La **feuille de route d'un apprenti ENGEES** qui présente de façon synthétique les attentes de l'ENGEES sur le travail en milieu professionnel d'un apprenti\*
- Le **calendrier d'alternance prévisionnel** pour la prochaine année scolaire.
- Un **schéma du cursus de formation d'un apprenti** à l'ENGEES ainsi qu'une description plus fine des Unités d'Enseignements en 3<sup>ème</sup> année dans les différentes voies d'approfondissement\*
- La liste **des interlocuteurs de l'ENGEES** que vous pouvez contacter pendant la phase de recherche



### Dates importantes à retenir :

- Echanges en visio avec le responsable de l'apprentissage : mardi 21/05/2024 à 17h30.
- Réunion de pré-rentree (tous les apprentis) : lundi 26/08/2024 à 9h00
- Semaine de remise à niveau (apprentis AST uniquement) : du lundi 26/08 au vendredi 30/08
- Rentrée : lundi 2 septembre à 9h00
- Début des cours : lundi 2 septembre à 13h45

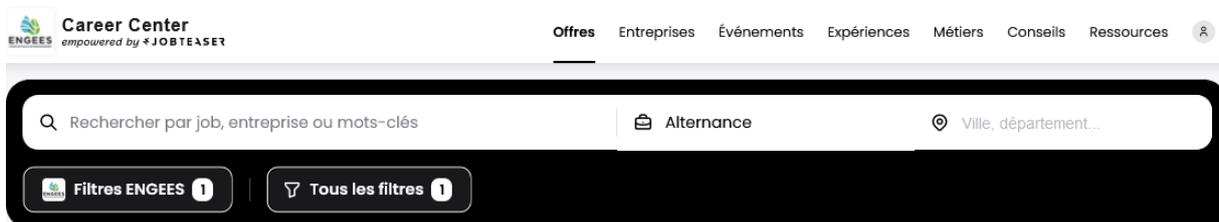
## Vous voulez devenir apprenti ? Suivez le guide !

### 1. Accès aux **offres d'apprentissage**

- Visibles uniquement par les apprentis.es ENGEES sur la plateforme Jobteaser/Career Center ENGEES

#### Les étapes :

- **Se connecter** à : [engees.jobteaser.com](https://engees.jobteaser.com) à partir du 15 mai 2024
- **Créer un compte** en cliquant sur s'inscrire. Indiquer l'**Email personnel** en attendant de pouvoir se connecter avec l'Email [engees.fr](mailto:engees.fr) à la rentrée.
- **Postuler** en cliquant sur l'onglet OFFRES - Choisir le contrat ALTERNANCE - puis dans la partie dans les filtres ENGEES, cocher « Offres ciblées »



- Accès à la plateforme nationale des offres de la Fonction Publique <https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/user/register/candidat>

### 2. Lors d'un entretien, munissez-vous des documents suivants :

- La plaquette ingénieur,
- La feuille de route,
- Le calendrier d'alternance,
- Le programme des enseignements.

### 3. Informez le référent pédagogique par mail de vos recherches et de vos entretiens. N'hésitez pas à le contacter pour avoir un avis sur la pertinence de vos recherches. Faites-lui part d'un éventuel besoin d'appui à la rédaction de CV.

### Les incontournables pour réussir votre candidature :

- Un dossier de candidature attractif: CV + lettre de motivation sans faute d'orthographe, soin de la rédaction, adaptés à la structure à laquelle vous écrivez,
- Ne vous cantonnez pas à un département/une région mais élargissez votre recherche,
- Une préparation rigoureuse de chaque entretien,
- La ponctualité aux rendez-vous, le respect des délais,
- Une tenue vestimentaire professionnelle pour les entretiens,
- Manifester son dynamisme et sa motivation,
- La relance systématique de tous les contacts et entretiens.

#### **IMPORTANT**

- ✓ **La signature du contrat ne pourra avoir lieu qu'après la validation pédagogique de vos missions par le référent pédagogique.**
- ✓ Le **contrat d'apprentissage** signé avec la structure d'accueil **démarre à la date de la 1<sup>ère</sup> alternance : 21/10/2024 pour une durée de 3 ans.** Veillez à bien en informer votre recruteur.

Pour toutes dispositions particulières (démarrage du contrat avant cette date avec l'accord de votre employeur) : contacter le Service Entreprises et Collectivités de l'école.

## Annexe 1 : Les compétences attendues d'un ingénieur ENGEES

### ⇒ **L'ingénieur de l'ENGEES est apte à :**

- Apporter des réponses à des situations socio-économiques et des problèmes environnementaux complexes liés aux milieux naturels,
- Conduire des projets d'aménagements ou d'équipement dans les domaines de l'environnement, de l'eau ou des déchets dans des contextes aux contraintes multiples,
- Prendre en compte le contexte institutionnel dans l'apport de solutions techniques.

### ⇒ **Les compétences d'un ingénieur de l'ENGEES sont :**

- La gestion et l'équipement des services publics, le conseil aux collectivités locales ainsi qu'aux acteurs institutionnels du domaine de l'eau, l'environnement et des déchets,
- L'étude et la réalisation des projets concourant à la protection et au développement de la ressource en eau, la prévention des risques naturels, l'adduction d'eau potable, les réseaux d'assainissement, le traitement des eaux de consommation et des eaux usées, le traitement des déchets ...

### ⇒ **Secteurs d'activité :**

- Sociétés de service, collectivités territoriales, bureaux d'études, cabinets de conseils, industrie, entreprises de construction et de travaux, organismes de recherche et/ou de développement, fournisseurs d'équipements ...
- Types d'emplois accessibles : ingénieur ou responsable d'un service, dans des activités de recherche, d'études, de développement, de conseil, d'expertise, de gestion, de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre ou d'exploitation.

**Annexe 2 : Structures accueillant des apprentis de l'ENGEES**

**Les Sociétés de service/grands groupes de l'eau ou du déchets**



**Missions :** Exploitation pour le compte du secteur public ou du privé d'installation d'eau potable, d'assainissement ou de traitement des déchets

**Exemples :** Exploitation du service eau potable / assainissement - Modélisation - Fonctionnement d'une unité de traitement - Collecte ou traitement des déchets

**Entreprises de construction/travaux publics/génie civil**



**Missions :** réponses à des appels d'offres, supervision et réalisation de marchés de travaux

**Exemples :** Etudes et réalisation de projet de traitement - Etudes et réalisation de projets de réseaux - Construction d'une installation de tri/ traitement des déchets - Construction d'ouvrages hydrauliques

**Les bureaux d'études/sociétés d'ingénieurs Conseils**



**Missions :** Etudes, ingénierie, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage

**Exemples :** Schéma directeur eau potable ou assainissement - Etude et suivi de la construction d'une station d'épuration /de traitement d'eau potable - Etude et suivi de chantier de pose de conduites - Schéma directeur de gestion des déchets - Restauration de la qualité écologique d'un r...

**Fournisseurs d'équipements**



**Missions :** Etudes, assistance technique, projets technico-commerciaux

**Industrie**



**Missions :** Etudes, conduites de projet en lien avec les écoulements fluides, le traitement des effluents industriels

**Autres**



**Missions :** ingénierie, études, maîtrise œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, gestion de projets environnementaux

**Collectivités territoriales/Public**



**Missions :** Maitrise d'ouvrage / Maitrise d'œuvre des équipements/ d'assainissement / déchets/ milieux naturels

**Exemples :** Schéma directeur eau potable assainissement ou déchets - Suivi des projets eau / assainissement/ déchets / milieu naturel- Maitrise d'œuvre des projets eau / assainissement / déchets/ milieux naturels

**Annexe 3 : Les structures ayant déjà accueilli un apprenti ENGEES**

<b>ENTREPRISES PRIVEES</b>	Département
<b>GROUPE SUEZ</b>	
SUEZ TRAITEMENT DE L'EAU	67
SUEZ EAU FRANCE	Sur tout le territoire
SUEZ CONSULTING (SAFEGE)	Sur tout le territoire
SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION DES DECHETS	67-91
CIRSEE	78
EAU ET FORCE	59
GAZ ET EAUX	25
NANTAISE DES EAUX	01
ONDEO	75-92
ODIVEA	21
SEVESC	78
SOCIETE DES EAUX DU NORD	59
SERAMM	13
HYDREA	60
SUEZ INTERNATIONAL	92
<b>GROUPE SAUR</b>	
SAUR	Sur tout le territoire
<b>VEOLIA ENVIRONNEMENT</b>	
OTV	92-54
SADE	67-69-57
VEOLIA EAU	Sur tout le territoire
VEOLIA WATER SOLUTIONS	92
<b>AUTRES GROUPES &amp; ENTREPRISES</b>	
3D EAU	67
ADTO	60
ADVICE INGENIERIE	33
AEIC	49
AEROPORT BÂLE MULHOUSE	68
AFITEX	28
ANTEA/IRH	69-92
APRONA	68
AQUA SERVICES	48
AQUATIRIS	67
ARCELOR MITTAL	59
ARTELIA	Sur tout le territoire
ATELIER REEB	67
BECG	62
BEIMO	02
BEREST	57-67-68
BETERU	31
BFIE Conseils	28
BÜRKERT	67
CA EAU	69
CABINET MERLIN	21-77
CANEL INGENIERIE	74
CLAIE	04
CMEAU AQUALTER	28
COHIN ENVIRONNEMENT	78
COLMARIENNE DES EAUX	68
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	69
CROWN BEVCAN	54
CRYSTAL UNION	67 - 51
DCI ENVIRONNEMENT	21
DEJANTE EAU & ENVIRONNEMENT	81
DISNEYLAND	77



EAU DU PONANT	29
EAUX DE GRENOBLE ALPES	38
ECOSPHAIR	68
EDF	68-38-13-69-37
EGIS EAU	78
EIFFAGE	44
EMCH ET BERGER	67
ETANDEX	67
FEDERATION DE PECHE DU BAS-RHIN	67
FISH PASS	35
FORA France	35
GEDIA	28
GESTION ESPACES NATURELS TERE0	73
GRAVIERE ALSACE LORRAINE (GROUPE VINCI)	67
GUERBET	56
HUBER TECHNOLOGY	67
HYDRATEC	67
INGEROP CONSEIL ET INGÉNIERIE	67-92
LILLY	67
LINGENHELD S.A.S	57
MALTERIES SOUFFLET	10
NCA ENVIRONNEMENT	86
NIVUS GMBH	Allemagne
NORSKE	88
ODACE ENVIRONNEMENT	33
OLRY ARKEDIA	68
OXYA CONSEIL	88
OZEAU	68
RICHEL GROUPE	49
RMT INDUSTRIE GMBH KEHL	Allemagne
SAINT-GOBAIN PAM	31-54-92
SCE Aménagement et Environnement	44
SEMERU	92
SINBIO	67
SNC LAVALIN	51
SNCF	93-57
SOC	33
SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE	13 - 83
SODEREF	60
SOGEA / VINCI CONSTRUCTION	54-69
SOGEDO	21
SOGETI - INGENIERIE	76
SUD INFRA ENVIRONNEMENT	12
VERDI INGENIERIE	28
VINCI CONSTRUCTION	68
UNGER INGENIEURE	Allemagne
WANGNER ASSAINISSEMENT	78
WAVIN	03
XYLEM	92
ZÜBLIN	Allemagne

<b>COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>	
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE	62
AGENCE DE L'EAU ORLÉANS (LOIRE BRETAGNE)	45
AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	57
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	14
AGENCE REGIONALE DE SANTE	28
AGGLOMERATION DE FORBACH	57
AGGLOMERATION MONTARGIS	45
ANGERS LOIRE MÉTROPOLE	49
ANNEMASSE AGGLOMERATION	74
CA BÉZIERS	34
CA DU SAINT QUENTINOIS	02
CA SARREGUEMINES CONFLUENCES	57
CC ROCAILLES ET DE BELLECOMBE	74
CEA (Communauté européenne d'Alsace)	67
CHARTRES AGGLOMERATION	28
COM COM GRAND NANCY	54
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME	26
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE	50
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	04
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN	67
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER	94
CU CAEN LA MER	14
DDT 67	67
DDT JURA	39
DÉPARTEMENT HAUTE-LOIRE	43
DÉPARTEMENT LOIRE	42
DÉPARTEMENT SEINE-MARITIME	76
DREAL ALSACE	67
DREAL FRANCHE-COMTE	25
DREAL NOUVELLE AQUITAINE	86
EAU DE PARIS	75
ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	45
EVODIA	88
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	22
GRAND ANNECY	38
LILLE METROPOLE	59
LYCEE METZ	57
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	92
NANTES METROPOLE	44
ONF	69-38-77
PLAINE COMMUNE	93
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION	04
REGION GRAND EST	67
REGION HAUTS DE France	59
RENNES METROPOLE	35
RIVIERES DE HAUTE ALSACE	68
SDDEA	10
SDEA	67
SIAAP	75
SM3A	74
SMAEP BAIE BOCAGE/SDEAU50	50
SYNDICAT DE LA HAUTE ZORN	67
SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS	83
SYAGE	91
VENDÉE EAU	85
VILLE ET EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	67
VNF	62-75-67

## Annexe 4 : Les éléments à partager durant votre entretien de recrutement

Vous avez obtenu un ou plusieurs entretiens pour une embauche sous le statut d'apprenti. **Afin de préparer au mieux votre structure aux trois ans d'apprentissage à venir il est nécessaire de lui partager des éléments constitutifs de votre formation.**

- ⇒ En ce qui concerne vos **missions** à venir :
  - Gardez à l'esprit que vous entrez en école d'ingénieurs. Il est donc normal que les premiers temps vous ne soyez pas opérationnel à 100% dans votre structure.
  - Votre apprentissage sera coloré par la structure qui vous accueille (entreprises privées, bureaux d'études, collectivités, grosse ou petite équipe, gros ou petit budget...). La formation est là pour compléter et assurer les autres compétences que vous ne pourrez développer sur le terrain. Néanmoins votre emploi du temps pédagogique ne correspondra pas toujours à votre temporalité en entreprise.
  - Votre formation dure trois ans. Prévoyez dès le début votre montée en compétences et responsabilités dans votre structure d'apprentissage.
  
- ⇒ En ce qui concerne votre **formation** :
  - Partagez avec votre recruteur le document « **feuille de route d'un apprenti** ». Elle doit être la base de vos échanges en ce qui concerne la formation.
  - Rappelez durant l'entretien que vous aurez des **projets techniques, un projet développement durable et un projet management** à réaliser en milieu professionnel (compter une durée de deux semaines de travail effectif pour chaque projet). Attention, ces projets doivent être réalisés en concertation avec votre maître d'apprentissage afin qu'ils soient bénéfiques pour vous et votre structure.
  - Assurez-vous également que votre recruteur a compris que **la mobilité internationale** est obligatoire et se déroule sur le temps passé dans la structure.
  
- ⇒ En ce qui concerne les **aspects réglementaires** :
  - En tant qu'apprenti vous êtes un **salarié de votre structure** qui elle-même délègue à l'école votre formation. Le droit du travail s'applique donc à votre situation.
  - De nombreux sites vous permettent de vous renseigner sur la **réglementation, vos droits et niveaux de rémunération** :
    - <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/l-apprentissage-160/>
    - [https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/reclade\\_r\\_6113/decouvrir-l-alternance?portal=gc\\_5228](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/reclade_r_6113/decouvrir-l-alternance?portal=gc_5228)
    - <http://www.ccicampus.fr/contrat-dapprentissage-0>

**Annexe 5 : Feuille de route d'un apprenti ENGEES en milieu professionnel**



## Feuille de route d'un apprenti de l'ENGEES en milieu professionnel (suite)

- Même diplôme qu'en formation sous statut étudiant donc **mêmes compétences à acquérir** mais avec un volume d'heures d'enseignements académiques moindre (1800 heures).
- 1 voie d'approfondissement déchets dès le début de la 1<sup>ère</sup> année  
ou
- 6 voies d'approfondissement dès le milieu de la 2<sup>ème</sup> année :
  - Traitement
  - Hydraulique Urbaine
  - Hydrosystèmes
  - Ecologie
  - Exploitation - Travaux
  - Gebac (Gestionnaire de bassin d'alimentation de captage - sous conditions et rythme spécifiques)
- Habilitation CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) imposant notamment pour l'obtention du diplôme :
  - L'acquisition du niveau B2 en anglais (785 points au TOEIC)
  - La réalisation d'une période de mobilité internationale d'une durée minimale de 4 semaines

De ces deux points (même diplôme et habilitation CTI), gages de la qualité de la formation et du diplôme délivré, découle le partage entre l'école et l'entreprise des modalités d'acquisition et d'évaluation de certaines compétences.

### 1<sup>ère</sup> année :

#### Connaissance de la structure

- Semestre 5 : pour permettre aux apprentis de s'approprier l'organisation et le fonctionnement de leur structure d'accueil, chaque apprenti rédige une présentation et une analyse détaillée de sa structure d'accueil.
- Semestre 6 : il est demandé à l'apprenti de réfléchir à son positionnement au sein de sa structure et de son équipe de travail proche afin d'identifier les activités à mettre en place, graduellement sur les 3 ans de formation, pour l'acquisition des compétences d'un ingénieur de l'ENGEES.

Ces dossiers sont évalués par le maître d'apprentissage de l'apprenti et par l'école.

#### Evaluation de l'apprenti dans la structure

Note attribuée par le maître d'apprentissage sur la base d'une grille d'évaluation de compétences professionnelles fournie par l'école.

### 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années :

#### Projets

4 projets sont à réaliser dans la structure au cours des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de formation :

- Projet « Management et conduite de projet » débute en 1<sup>ère</sup> année et est évalué au 1<sup>er</sup> semestre de la 2<sup>ème</sup> année
- 1 projet Développement Durable débute en 1<sup>ère</sup> année et est évalué au 1<sup>er</sup> semestre de la 2<sup>ème</sup> année
- 1 projet « Réseau » ou déchet pour les apprentis ayant opté pour la voie d'approfondissement « déchet » dès la 1<sup>ère</sup> année
- 1 projet libre

} Un projet en 2<sup>ème</sup> année, un projet en 3<sup>ème</sup> année  
Chronologie au choix

L'évaluation de ces projets est partagée entre la structure et l'école.

- La thématique « Réseau » est encadrée par un référentiel pédagogique comprenant :
  - Une approche « diagnostic », phase à travers laquelle l'apprenti devra analyser la problématique, comprendre et modéliser le comportement hydraulique du réseau étudié, maîtriser les dimensions socioéconomiques et réglementaires.
  - Une approche « créative », phase qui permet, en cohérence avec le diagnostic, d'envisager une modification ou une création de réseau, une programmation et une ébauche de phasage de travaux, et enfin de dégager un volet investissement qui mènera à l'impact financier sur l'utilisateur (exemple : augmentation du prix de l'eau au m<sup>3</sup> vendu)
- Le projet développement durable : Au 1<sup>er</sup> semestre de 2<sup>ème</sup> année, chaque apprenti rendra un dossier relatif à la prise en compte du développement durable au sein de son entreprise.
- Le projet « Management et conduite de projet » : Ce projet vise à former aux méthodes et approches de gestion de projets dans l'optique d'accroître les aptitudes en termes de gestion et d'organisation des missions dont ils ont la charge. Trois compétences sont à acquérir : i) capacité d'organisation et définition de tâches et missions sous format de projet ; ii) développer des compétences propres en termes de planification, suivi et évaluation de projets ; iii) travail en équipe, gestion des compétences et coordination
- Le projet à thématique libre doit être en lien avec les enseignements de l'école.

### Evaluation de l'apprenti en milieu professionnel

Le maître d'apprentissage sera régulièrement sollicité pour évaluer le travail de l'apprenti (au travers des dossiers à rendre mais aussi sur le travail quotidien). Les grilles d'évaluation lui seront fournies par l'ENGEES.

### TFE

Au 2<sup>ème</sup> semestre de la 3<sup>ème</sup> année, réalisation à temps plein en entreprise d'un travail de fin d'études permettant à l'apprenti de réaliser une mission, très proche d'une mission d'ingénieur (sans toutefois en assumer les responsabilités - de type managériales, économiques ou financières - pour lesquelles le référent du TFE "prend le relais").

Cette mission répond à une véritable préoccupation de l'entreprise, elle doit être de nature à utiliser les connaissances académiques acquises en scolarité et mobiliser les compétences scientifiques et techniques d'un ingénieur et ne peut se limiter à une simple mission d'exécution. Le sujet fait l'objet d'une validation par l'école et l'évaluation est partagée.

### Mobilité internationale :

Réalisation, sur le temps dans la structure, d'une période de mobilité internationale d'un **minimum de 9 semaines consécutives**, avec possibilité de mise en veille du contrat (**nouveauté 2024 prolongation de la durée à notifier au recruteur**).

La recherche de la structure d'accueil, un sujet en rapport avec les thématiques de l'école et l'organisation du séjour sont à la charge de l'apprenti en lien avec son employeur.

Départs possibles via une convention type fournie par l'ENGEES. La mobilité peut être effectuée dans une filiale de l'employeur de l'apprenti via un ordre de mission ou une convention de détachement ou autre...

Cette période à l'étranger peut être réalisée au choix de l'entreprise à l'été entre la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année ou entre la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année (plus difficilement lors du travail de fin d'études).

### Fiches de suivi en milieu professionnel :

Rédaction par l'apprenti d'une fiche synthèse des activités réalisées à chaque alternance qui une fois visée par le maître d'apprentissage est présentée au tuteur école et rendue au responsable formation.

## Annexe 6 : VOS INTERLOCUTEURS

### Direction & Direction des formations

<p><b>Hamid ABDELLI</b> tél. : 03 88 24 82 26 <a href="mailto:hamid.abdelli@engees.unistra.fr">hamid.abdelli@engees.unistra.fr</a> 1<sup>er</sup> étage (bureau 114)</p>	Responsable de l'apprentissage à l'ENGEES / Conseils sur la recherche
<p><b>Marianne BERNARD</b> tél. : 03 88 24 82 27 <a href="mailto:marianne.bernard@engees.unistra.fr">marianne.bernard@engees.unistra.fr</a> 1<sup>er</sup> étage (bureau 115)</p>	Validation des offres
<p><b>Arian KALTANI</b> tél. : 03 88 24 82 11 <a href="mailto:arian.kaltani1@engees.unistra.fr">arian.kaltani1@engees.unistra.fr</a> 2<sup>e</sup> étage (bureau 234)</p>	Validation des offres uniquement pour la filière FIPA « déchets »

### Service Entreprises & Collectivités (SEC)

<p><b>Catherine FRAUNHOFER</b> Responsable Service Entreprises et Collectivités tél : 03 88 24 82 66 <a href="mailto:engees-sec@unistra.fr">engees-sec@unistra.fr</a> 2<sup>ème</sup> étage (bureau 222)</p>	Référente apprentissage transfrontalier
<p><b>Rachel MULLER</b> Assistante relations entreprises tél : 03 88 24 82 95 <a href="mailto:engees-sec@unistra.fr">engees-sec@unistra.fr</a> 2<sup>ème</sup> étage (bureau 218)</p>	Gestion des offres d'apprentissage Questions concernant la plateforme Jobteaser Lien administratif avec le CFA pour la mise en place du contrat
<p><b>Sabine FUSSINGER-BOUCHUT</b> Chargée de mission tél : 03 88 24 82 94 <a href="mailto:engees-sec@unistra.fr">engees-sec@unistra.fr</a> 2<sup>ème</sup> étage (bureau 218)</p>	Aide au placement : organisation des rencontres professionnelles

### Apprentis promotions 2023-2026 et 2022-2025

<p><b>Lilou PORTET</b> <a href="mailto:lilou.portet@engees.fr">lilou.portet@engees.fr</a></p> <p><b>Pierre JEUNESSE</b> <a href="mailto:pierre.jeunesse@engees.fr">pierre.jeunesse@engees.fr</a></p>	<p>Conseils sur la recherche / Mise en contact avec apprentis des promotions précédentes</p> <p>Vice-présidente apprentie de la promotion 2023- 2026</p> <p>Président apprenti de la promotion 2022-2025</p>
--	--